

## Bulletin d'histoire politique

# Aux sources de la Révolution tranquille : le congrès d'orientation du Parti libéral du Québec du 10 et 11 juin 1938

Jacques Rouillard

---

Le Québec des années 1950  
Volume 24, numéro 1, automne 2015

URI : [id.erudit.org/iderudit/1033397ar](https://id.erudit.org/iderudit/1033397ar)  
<https://doi.org/10.7202/1033397ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique et VLB éditeur

ISSN 1201-0421 (imprimé)  
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer cet article

Rouillard, J. (2015). Aux sources de la Révolution tranquille : le congrès d'orientation du Parti libéral du Québec du 10 et 11 juin 1938. *Bulletin d'histoire politique*, 24(1), 125–158. <https://doi.org/10.7202/1033397ar>

---

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

## Aux sources de la Révolution tranquille : le congrès d'orientation du Parti libéral du Québec du 10 et 11 juin 1938\*

JACQUES ROUILLARD<sup>1</sup>

*Département d'histoire, Université de Montréal*

La Révolution tranquille survenue dans les années 1960 représente sans aucun doute une date charnière dans l'histoire de la société québécoise. C'est un virage majeur qu'on groupe habituellement avec la défaite de 1759, les Rébellions de 1837-1838 et la création de la fédération canadienne en 1867. Elle représente certainement l'ancrage définitif du Québec francophone dans la modernité quoique sa mise en place, comme nous le verrons, s'est effectuée graduellement. La dernière étape de cette «révolution» s'est déroulée pendant une décennie qui a vu la société francophone se transformer profondément. Il va de soi que des intellectuels ont cherché à en trouver les origines à une époque plus lointaine, car une révolution, même tranquille, ne peut s'expliquer par une soudaine éruption. Et à mesure qu'on prend du recul par rapport à un événement aussi significatif, il en ressort non seulement des analyses divergentes de ses bienfaits ou de ses malheurs, mais aussi des représentations différentes de ses origines<sup>2</sup>.

Il est étonnant que la plupart des intellectuels et des historiens qui en ont cherché les origines n'aient pas sondé du côté du Parti libéral qui l'a mise en œuvre de 1960 à 1966<sup>3</sup>. Ils l'ont plutôt découvert du côté de groupes proches de l'Église catholique, chez les « catholiques de gauche » autour principalement du journal *Le Devoir* et des mouvements d'action catholique spécialisée à partir de la fin des années 1930<sup>4</sup>. C'est paradoxal, car les transformations subies par la société québécoise étaient largement dirigées contre l'enseignement de l'Église et son emprise sur la société québécoise. C'est comme si ces travaux partent du point de vue qu'on ne peut trouver de force d'opposition au monde clérical

\* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

en dehors des cercles catholiques. Cette représentation continue de guider bon nombre d'historiens et d'imprégner la mémoire collective<sup>5</sup>.

Mon propos dans cet article est de montrer que la Révolution tranquille tire principalement ses origines non pas de ces groupes, mais du Parti libéral lui-même qui a adopté en 1938 un programme profondément réformiste en réponse à la volonté de changement issue de la Grande Dépression. Le parti veut se renouveler en présentant une option politique distincte de celle que le gouvernement de l'Union nationale a incarnée depuis son élection en 1936.

Le programme est adopté lors d'un vaste congrès dans la Ville de Québec, au Palais Montcalm, les 10 et 11 juin 1938. Organisé pour en faire un congrès d'orientation, il réunit près de 1000 délégués venus de toutes les régions du Québec. Les résolutions adoptées démocratiquement en assemblée générale proposent une vision nouvelle du rôle de l'État aux antipodes des politiques du gouvernement de Maurice Duplessis. Inscrites dans la mouvance sociale-démocrate, elles font partie de la plateforme électorale du Parti libéral aux élections de 1939. Élu avec une majorité confortable, le parti fait adopter les réformes les plus significatives tirées de ce programme par l'Assemblée législative de 1939 à 1944. Le Québec effectue ainsi une première révolution tranquille avant celle de 1960. Le programme de 1938 est un événement méconnu dans l'historiographie; il représente certainement un angle mort de notre histoire<sup>6</sup>.

J'en trace l'historique pour montrer que, dans les années 1930, en réponse à la crise économique, les politiciens québécois ne sont pas sourds aux réformes inscrites à gauche de l'échiquier politique. Contrairement à ce qu'on a pu écrire, ils sont porteurs d'un nouveau projet politique très bien défini sur le plan des idées<sup>7</sup>. Le Québec n'a rien d'un « désert » au plan idéologique face « au vaste projet de re-christianisation » de l'Action catholique<sup>8</sup>. Le congrès du Parti libéral représente un tournant majeur vers la modernité politique au Québec.

### **La Révolution tranquille comme réforme sociale-démocrate**

Dans le sens fort du terme, la Révolution tranquille des années 1960 n'a rien d'une révolution, elle se révèle plutôt de nature réformiste puisque son déroulement est pacifique et qu'elle s'inscrit à l'intérieur du cadre démocratique et de l'économie libérale. Elle représente plutôt un rattrapage sur plusieurs autres sociétés occidentales et s'inscrit dans le grand mouvement des nations occidentales pour réformer le libéralisme mis à mal par la grande crise économique des années 1930. Situé à gauche de l'échiquier politique, ce courant de pensée est souvent caractérisé de courant néolibéral ou social-démocrate pour le distinguer du néolibéralisme issu des années 1980<sup>9</sup>. Contrairement à d'autres traditions socialistes, il

manifeste toujours un attachement indéfectible aux valeurs fondamentales du libéralisme (liberté individuelle, droit de propriété privée, système démocratique de gouvernement) et ses penseurs croient au progrès de l'humanité grâce en particulier au développement économique. Quant à la religion, elle est confinée à la sphère privée, l'État s'abstenant, dans ses institutions publiques, de favoriser une confession religieuse plutôt qu'une autre.

Traditionnellement, dans sa forme classique, les libéraux croient aux vertus des lois du marché et réservent à l'État un rôle minimal en matière économique et sociale. Mais à la faveur de la crise économique des années 1930, le libéralisme en Occident a pris une tangente particulière en révisant sa conviction envers le laisser-faire de l'État. Guidé en particulier par les idées de l'économiste John Maynard Keynes, il favorise un certain interventionnisme de l'État pour régulariser le développement économique et il invite les gouvernements à se doter de politiques sociales non seulement pour assurer une meilleure protection à la population, mais aussi pour stimuler la consommation. À partir de la fin des années 1930, les politiques du gouvernement canadien, comme nous le verrons, s'engagent rondement dans cette avenue.

Le Québec est aussi touché par ce renouveau en deux temps : sous l'administration du Parti libéral de 1939 à 1944 et pendant la Révolution tranquille de 1960 à 1966. Rappelons brièvement que, pendant la Révolution tranquille, les réalisations du gouvernement se situent dans le courant idéologique social-démocrate visant à renforcer la vie démocratique, décléricaliser la société, faire jouer à l'État un rôle moteur dans le développement économique et étendre son autorité en éducation, en santé et dans les services sociaux. Comme nous le démontrerons, le Parti libéral est marqué par cette orientation dès son congrès de 1938. C'est un virage déterminant, car sa pensée s'enracinait jusque-là dans une vision libérale classique du développement social et économique.

### **Le libéralisme en crise et l'inspiration clérico-conservatrice**

Pendant presque quarante ans, de 1897 à 1936, le Parti libéral a dominé outrageusement la vie politique au Québec, étant réélu avec des majorités très confortables. Les gouvernements libéraux croient aux vertus du système démocratique et se portent à la défense du parlementarisme britannique qui a permis de jouir des libertés démocratiques, de garantir l'autonomie politique du Québec et d'assurer le développement du Canada français<sup>10</sup>. Cette vision se retrouve bien ramassée dans la formule-choc d'Hector Fabre, reprise par le premier ministre Sir Wilfrid Laurier, voulant que la France ait donné au Canada français « le premier des biens, l'existence », mais que « c'est à l'Angleterre que nous devons le second, la

liberté»<sup>11</sup>. C'est cette idée qu'a voulu exprimer au niveau symbolique l'architecte du Parlement de Québec, Eugène Étienne Taché, dans la décoration intérieure et extérieure du Parlement et dans la devise du Québec qui se trouve au fronton de la porte principale<sup>12</sup>. Tout en affirmant le caractère français du Québec, ils célèbrent les vertus du système démocratique britannique et sont reconnaissants à la Grande-Bretagne d'avoir accordé la monarchie constitutionnelle. Satisfaits de l'autonomie politique accordée au Québec, ils sont loin de penser que les Canadiens français sont des victimes et qu'ils évoluent en mode survivance. On peut imaginer de nos jours qu'ils ont tort, mais c'est ce qu'ils croient fermement.

Les leaders politiques ont des rapports tendus avec la hiérarchie catholique qui craint qu'ils n'empiètent sur ses chasses gardées de l'éducation et des affaires sociales. Leurs craintes sont fondées, car l'industrialisation et l'urbanisation rendent inévitable une expansion du rôle de l'État. Les politiciens tentent des avancées, mais ils doivent tenir compte de la forte influence de l'Église sur la population. Inquiets d'une potentielle déchristianisation du Québec, les autorités religieuses mettent sur pied le mouvement d'action sociale, le syndicalisme catholique et des quotidiens catholiques à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.

Les perspectives des deux groupes sont différentes au plan du développement économique. Alors que les gouvernements libéraux croient aux bienfaits de l'industrialisation et de la libre entreprise, les clérico-conservateurs préfèrent la vie agricole et critiquent les méfaits de la vie urbaine. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les libéraux tablent sur les ressources naturelles et l'énergie hydroélectrique du Québec pour créer de l'emploi et enrayer l'émigration aux États-Unis. Comme le fait valoir Bernard Vigod, ils croient que «l'avenir du Canada français est plus industriel qu'agricole<sup>14</sup>». La presse libérale répartie partout en province et les grands quotidiens à fort tirage proches du Parti libéral (*La Presse, La Patrie, Le Soleil*) partagent évidemment leurs idées<sup>15</sup>. Il en est de même des milieux d'affaires francophones et anglophones comme le montre l'analyse de la Chambre de commerce canadienne-française de Montréal par Fernande Roy<sup>16</sup>. Le libéralisme classique qui l'anime est probablement endossé par les nombreuses chambres de commerce qui tapissent les villes québécoises à partir du début du siècle (49 chambres en 1938)<sup>17</sup>. La pensée des milieux politiques et d'affaires s'entrecroise, si bien qu'il devient difficile d'en faire un groupe marginal et de la situer «à la frange du paysage idéologique<sup>18</sup>».

Cependant, la crise économique des années 1930 ébranle leur modèle économique et secoue le Parti libéral qui s'est fait le chantre du développement capitaliste. Le désarroi est propice à un changement profond d'orientation politique qui ne viendra pas uniquement de la droite comme nous le verrons. Néanmoins, l'éventail idéologique et l'échiquier politique de la province se déplacent, dans un premier temps, vers le conservatisme

comme dans plusieurs pays à forte tradition catholique. Dans cette mouvance, il y a bien sûr le parti fasciste d'Adrien Arcand fondé en 1934, mais ce groupe demeure marginal. C'est plutôt les solutions de la droite initiées en 1933 par l'École sociale populaire qui incarnent, dans un premier temps, le renouveau.

Élaboré par des clercs, le premier programme de Restauration sociale, qui veut faire contrepoids au manifeste de la *Cooperative Commonwealth Federation* (CCF), s'appuie sur la doctrine sociale de l'Église telle que précisée par l'Encyclique *Quadragesimo Anno* (1931). Tout en estimant que le régime de propriété privée est légitime, il critique les abus du capitalisme et condamne le socialisme et le communisme. Malgré des éléments positifs, le socialisme tel que préconisé par le CCF demeure « trop socialiste » pour « mériter l'adhésion des catholiques<sup>19</sup> ». Leur solution à la crise se situe principalement dans l'ordre moral, soit la restauration de l'esprit chrétien, à laquelle s'ajoutent une action réglementaire de l'État, des mesures sociales gouvernementales et la mise en place de corporations professionnelles dans chaque branche de l'industrie. Réunissant des représentants des employeurs et des employés, les corporations sont perçues comme la formule idéale pour rétablir la paix industrielle.

Le caractère conservateur du programme est renforcé dans les années subséquentes par des revues comme *L'Action nationale*, *Vivre*, *La Relève* et *L'Ordre nouveau*, les brochures de l'École sociale populaire et les quotidiens *Le Devoir* et *L'Action catholique* avec comme figure de proue, le chanoine Lionel Groulx<sup>20</sup>. Constatant la faillite du libéralisme économique et politique, ils en font porter la responsabilité sur le gouvernement Taschereau accusé d'être lié au grand capital. Les accusations de corruption portées contre son administration renforcent le sentiment de la déchéance de la démocratie parlementaire. Chez certains groupes, l'idéal corporatiste va plus loin que de proposer la formation de corporations professionnelles : il débouche sur le corporatisme d'État selon le modèle de Salazar et de Franco. Et flottent dans l'air les vertus d'un chef charismatique qui prendrait en main le destin du Canada français. Le tout est drapé d'un nationalisme qui associe la culture canadienne-française aux valeurs clérico-conservatrices.

Plus encore que le libéralisme économique, la doctrine communiste est condamnée et combattue vigoureusement comme le démontrent d'importantes manifestations organisées par les autorités religieuses contre la propagande communiste à l'automne 1936. Le ralliement de Montréal réunit 100 000 personnes le 25 octobre 1936<sup>21</sup>. Malgré un rôle dévolu à l'État pour réglementer et assurer des politiques sociales, la crainte du communisme alimente un antiétatisme qui est renforcé par l'inquiétude que le gouvernement n'intervienne dans les chasses gardées de l'Église, l'éducation et la sécurité sociale.

## L'élection de l'Union nationale

La soif de changement politique générée par la crise économique trouve son achèvement dans l'élection du gouvernement de l'Union nationale en 1936 qui se présente comme le parti du renouveau et de l'intégrité politique. Ce nouveau parti est issu d'une coalition entre le Parti conservateur provincial dirigé par Maurice Duplessis et l'Action libérale nationale (ALN) de Paul Gouin, une aile dissidente du Parti libéral formée de jeunes militants désireux de « relibéraliser » leur parti. Le programme de l'ALN emprunte au deuxième programme de restauration sociale rédigé en 1933 par des laïcs catholiques qui propose un large éventail de mesures concrètes inspirées de l'enseignement catholique. Inscrit dans une orientation nouvelle par rapport aux politiques antérieures du Parti libéral, il fait appel à l'État pour combattre les trusts et les monopoles et propose des politiques sociales comme la participation au programme fédéral des pensions de vieillesse, l'allocation aux mères nécessiteuses et l'assurance maladie<sup>22</sup>.

Affublée de ce programme, l'Union nationale ravit presque le pouvoir aux libéraux en 1935 devant un Parti libéral affaibli qui faisait figure de formation politique vermoulue. Plusieurs clercs laissent alors voir leur dépit envers les libéraux et en profitent pour sortir de leur réserve en favorisant des candidats unionistes. L'historien Antonin Dupont conclut en « une intrusion massive des représentants du pouvoir religieux sur le terrain politique<sup>23</sup> ». Contre Paul Gouin, Duplessis s'impose alors comme chef de la nouvelle formation politique qui remporte la victoire l'année suivante.

Une fois installé au pouvoir, le gouvernement Duplessis inscrit ses politiques non pas dans l'optique du programme de l'ALN, mais dans la mouvance clérico-conservatrice du premier programme de restauration sociale. Le Secrétaire de la province, Albiny Paquette, le manifeste au plan symbolique dès la première session de l'Assemblée législative en octobre 1936 lorsqu'il fait placer un crucifix à un endroit stratégique, au-dessus du fauteuil des orateurs de la Chambre et du Conseil législatif<sup>24</sup>. Le nouveau gouvernement veut montrer ainsi qu'il est davantage à l'écoute de l'enseignement catholique que les gouvernements libéraux antérieurs.

Encore plus révélateur est le geste posé par Duplessis à l'occasion du grandiose congrès eucharistique tenu à Québec en juin 1938. Devant un parterre de délégués pontificaux, de prêtres, d'évêques et de dignitaires laïcs, il présente au cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, un anneau comme symbole d'attachement du Québec à la religion catholique. En lui glissant l'anneau, il dit préférer aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité proclamés par la Révolution française ceux découlant de l'Évangile : foi, charité et espérance. Il termine par une profession de foi en

Dieu et en la religion catholique. Le cardinal, qui n'est pas long à comprendre la signification du geste, répond : « Je reconnais dans cet anneau le symbole de l'union chez nous de l'autorité civile et de l'autorité religieuse<sup>25</sup> ». Duplessis veut ainsi manifester les nouveaux rapports qu'il désire entretenir avec le pouvoir religieux et, en même temps, se distinguer des gouvernements libéraux antérieurs.

Ces rapports nouveaux s'étaient manifestés éloquemment l'année précédente en votant la « loi du cadenas » qui interdit toute publication ou distribution de littérature communiste et permet la fermeture d'établissements servant à la propagande communiste<sup>26</sup>. Cette mesure marque un rétrécissement des libertés individuelles, valeurs pour lesquelles le régime Duplessis n'a pas manifesté de souci pendant les années où il a gouverné le Québec ; ni non plus à l'égard des valeurs démocratiques, comme le démontre l'étendue qu'il a donnée au patronage<sup>27</sup>. En outre, sous sa gouverne, l'épiscopat sait profiter « du vent de changement qui soufflait sur le Québec » en confortant son rôle dans les systèmes d'éducation, de santé et de services sociaux. Alors que les gouvernements libéraux avaient grignoté l'emprise de l'Église en ces domaines<sup>28</sup>, le gouvernement de l'Union nationale s'est chargé de maintenir et même d'élargir l'emprise cléricale de 1944 à 1960. Il devient le bras politique des orientations conservatrices issues de la soif de renouveau engendrée par la crise économique.

### **La « relibéralisation » du Parti libéral**

Mais « l'ordre nouveau » mijoté par les intellectuels catholiques dans les années 1930 ne représente pas la seule réponse des élites francophones au désir de changement profond dans la population. Après sa défaite de 1936, le Parti libéral dans l'opposition ambitionne de se « relibéraliser », de renouveler son libéralisme dans le sens que de jeunes libéraux dissidents ont commencé timidement à le faire en formant l'Action libérale nationale en 1934. Il effectue ce tournant majeur à son congrès d'orientation du 10 et 11 juin 1938. Impatient de refaire son unité, il veut également élire un nouveau chef<sup>29</sup>. C'est un millier de délégués venus de toutes les régions du Québec qui se sont réunis au Palais Montcalm à Québec<sup>30</sup>. Cette formule démocratique, où les délégués adoptent en congrès des résolutions afin d'élaborer un programme politique, est nouvelle pour les libéraux provinciaux ; ils disent l'avoir empruntée aux congrès du Parti libéral fédéral de 1893 et 1919<sup>31</sup>. Cependant, elle n'est pas originale pour une formation politique québécoise, car le Parti conservateur québécois a organisé un congrès qui réunissait 800 délégués à Sherbrooke en octobre 1933<sup>32</sup>.

Préparé de longue main, le congrès est précédé, en avril de la même année, de la formation d'un comité du programme qui comprend des sous-comités : sous-comité de législation sociale et ouvrière, sous-comité



politique, économique et financier, sous-comité de la politique administrative et du programme de voirie; sous-comité de formation et d'orientation de la jeunesse; sous-comité de la législation agraire, de colonisation, du domaine forestier et du chômage; sous-comité des réformes électorales; sous-comité de chasse et de pêche; sous-comité du prêt agricole<sup>33</sup>. Au début du congrès, un comité des résolutions est formé comprenant 25 délégués, quinze pour Montréal et dix pour Québec, qui soumettent aux congressistes 50 résolutions débattues pendant une journée et demie<sup>34</sup>.

Les résolutions adoptées s'inscrivent dans le sens des orientations sociales-démocrates telles que nous les avons définies plus tôt, c'est-à-dire en renforçant les valeurs démocratiques et en étendant le rôle de l'État en matière économique et sociale. Elles se démarquent des programmes libéraux antérieurs et annoncent clairement le programme dont le Parti libéral se dotera à l'élection de 1960<sup>35</sup>.

Sur le plan des valeurs démocratiques, les délégués se prononcent pour la première fois en faveur du droit de vote pour les femmes, pour l'abolition du Conseil législatif et pour la formation d'une Commission du service civil destinée à mettre fin au favoritisme et ainsi assainir la vie politique<sup>36</sup>. Les libéraux s'étaient refusé jusque-là de permettre aux femmes de voter alors que ce droit a déjà été accordé dans les autres provinces canadiennes entre 1916 et 1934. L'opposition cléricale pour qui le rôle de la femme se situe à l'intérieur de la sphère domestique était à la source principale de leur réticence à légiférer. La présence au congrès de la présidente de la Ligue pour les droits de la femme, Thérèse Casgain, qui est aussi présidente d'honneur du congrès, de même qu'un contingent d'office de 40 femmes sont parvenus à convaincre les délégués d'adopter à l'unanimité le suffrage féminin<sup>37</sup>. À noter aussi que c'était la première fois que des femmes étaient admises à titre de délégués à un congrès libéral<sup>38</sup>.

Le mois suivant se tient le congrès de l'Action libérale nationale (ALN) qui se réorganise sous la direction de Philippe Hamel et ses alliés qui se sont désolidarisés du gouvernement Duplessis. Comme chef, ils élisent Paul Gouin qui était en demi-retraite. Réunissant 500 délégués, le congrès de Sorel se veut aussi un congrès d'orientation<sup>39</sup>. Les délégués endossent aussi une résolution pour le droit de vote des femmes, mais avec réticences. Comme ils sont très divisés, ils choisissent finalement de l'accepter, mais après un référendum à être tenu uniquement auprès des femmes<sup>40</sup>.

Dans sa volonté de démocratiser la vie politique, le congrès libéral vote une autre mesure avant-gardiste, soit l'abolition du Conseil législatif composé de membres nommés par le gouvernement. C'est un corps à l'esprit conservateur qui dans le passé a empêché l'adoption de plusieurs lois progressistes. Son abolition, tout comme celle du Sénat, a déjà été réclamée

à plusieurs reprises par les éléments réformistes du Parti libéral<sup>41</sup>. La mesure n'apparaît plus cependant dans le programme du parti à la veille des élections de 1939 probablement parce que les conseillers législatifs d'allégeance libérale, majoritaires au Conseil, marquent leur opposition. En outre, toujours pour renforcer le fonctionnement des institutions démocratiques, une résolution est adoptée pour réformer complètement le fonctionnarisme et créer une Commission du service civil provincial<sup>42</sup>. Le gouvernement Duplessis est accusé de favoritisme, mais il est probable qu'on veut aussi faire oublier les mêmes reproches adressés au gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau.

Comme le congrès évolue dans un climat où les groupes à droite de l'échiquier politique critiquent le parlementarisme, les ténors du Parti libéral sentent le besoin dans leur discours de défendre le régime démocratique et la nécessité des partis politiques. « Il ne peut y avoir, dans un régime démocratique, soutient le ministre fédéral Ernest Lapointe, d'organisation politique sans partis (...), quand il y a un parti politique, il y a des gens qui peuvent revendiquer des droits et défendre leur liberté<sup>43</sup> ». Une résolution est adoptée en anglais indiquant que le Parti libéral a comme valeur fondamentale les principes de la démocratie et qu'il est opposé au communisme, au fascisme, au nazisme et au « sectionnalisme<sup>44</sup> ». À la fin du congrès, le nouveau chef du parti, Adélard Godbout, fait une profession de foi « au grand principe de la démocratie », valeur « à la base du parti libéral<sup>45</sup> ».

Sur un autre plan, les délégués démontrent de la hardiesse en votant la constitution d'un filet de sécurité sociale, jetant ainsi les bases de l'État-providence. Des résolutions sont adoptées pour participer au programme fédéral d'assurance-chômage, pour établir un régime de retraite étatique avec contribution conjointe des employeurs et des employés et mettre en vigueur le programme d'aide aux mères nécessiteuses (mères sans soutien de famille) que le gouvernement Duplessis tarde à implanter<sup>46</sup>. Quoiqu'il n'en est pas fait mention au congrès, trois autres mesures très importantes apparaissent à la plate-forme électorale du parti l'année suivante: l'établissement d'un programme d'assurance maladie, un programme d'assurance invalidité et une aide aux familles nombreuses<sup>47</sup>.

Ces mesures sociales ne sont pas totalement nouvelles: elles ont été suggérées par la Commission royale des assurances sociales formée par le gouvernement libéral en 1930 (Commission Montpetit). Les organisations syndicales du Québec étaient directement responsables de la formation de la Commission qui était composée de membres venant de divers horizons<sup>48</sup>. Les rapports soumis par la Commission en 1931 et 1932 recommandaient au gouvernement un vaste programme de mesures sociales: la participation temporaire au programme fédéral de pensions de vieillesse (dans l'attente d'un programme contributoire), le soutien aux mères nécessiteuses,

l'établissement des allocations familiales, de l'assurance chômage et de l'assurance maladie<sup>49</sup>. Ces mesures sont reprises en 1934 dans le second programme de restauration sociale à la suggestion d'Alfred Charpentier. Alors président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), il reprend des réclamations formulées au gouvernement par sa centrale depuis les années 1920<sup>50</sup>.

Rappelons qu'en 1938, le gouvernement fédéral joue un rôle important dans le domaine de la sécurité sociale au Québec en ayant mis sur pied en 1927 le programme de pension de vieillesse. C'est un programme à frais partagés auquel le Québec participe tardivement, en 1936. Quant au programme d'assurance-chômage que le gouvernement fédéral est impatient d'instaurer comme programme national, il exige l'approbation des provinces pour être constitutionnel. Le gouvernement Duplessis y est fermement opposé pour protéger l'autonomie provinciale et aussi parce qu'il est réfractaire à l'implication gouvernementale. Mais les libéraux sont peu sensibles à cet argument. Au congrès de Québec, ils donnent leur appui sans réserve au programme national en évoquant que la Commission Montpetit l'a recommandé et que les syndicats réclament sa création immédiate<sup>51</sup>.

Le Parti libéral du Québec n'est pas qu'à la remorque du gouvernement fédéral: il veut mettre sur pied d'importants programmes sociaux strictement québécois. En effet, les délégués au congrès approuvent un régime de retraite étatique avec contribution conjointe des employeurs et des employés et, l'année suivante, la plate-forme électorale du parti comprend l'assurance maladie, l'assurance invalidité et l'aide aux familles nombreuses. Les libéraux affirment ainsi un rôle autonome du gouvernement du Québec dans l'avènement de l'État-providence.

Le congrès se montre également sensible à adopter des mesures favorables aux travailleurs et au syndicalisme. Il reprend l'idée du deuxième programme de restauration sociale pour un Code du travail qui regrouperait, une fois refondues, les lois concernant les relations de travail. Mais il va beaucoup plus loin en réclamant «le respect intégral» du droit de syndicalisation pour les travailleurs et «l'extension progressive des conventions collectives de travail dans l'industrie et le commerce<sup>52</sup>». Les libéraux prennent le parti de favoriser le développement du syndicalisme comme le réclament les syndicats internationaux (étatsuniens) au gouvernement du Québec en 1937. Leur modèle s'inspire du *Wagner Act* que le gouvernement des États-Unis commence à appliquer en 1935 pour favoriser la syndicalisation. Il oblige les employeurs à négocier de bonne foi avec les représentants de leurs employés s'ils désirent organiser un syndicat. D'autres mesures prosyndicales sont endossées par le congrès comme la création d'un Conseil supérieur du travail formé de représentants des organisations ouvrières et patronales, l'adoption d'une loi du salaire mini-

mun et la participation de représentants syndicaux aux commissions chargées de l'application des lois affectant « les droits des ouvriers<sup>53</sup> ».

Il est évident que les syndicats internationaux, qui sont la principale organisation de travailleurs au Québec, ont eu l'oreille du comité de législation sociale et ouvrière du Parti libéral. Il faut se rappeler qu'en 1937 et 1938, les syndicats catholiques et internationaux ont souffert de l'antisynicalisme du gouvernement Duplessis, qui a adopté plusieurs lois restreignant l'action syndicale. Ils s'élèvent en particulier contre les lois 19 et 20 adoptées peu avant le congrès libéral, qui excluent des décrets des conventions collectives les contrats octroyés par le gouvernement et rendent illégales les dispositions d'atelier fermé (obligation pour tous les salariés d'être membres du syndicat)<sup>54</sup>. Craignant également d'être victimes de la « loi du cadenas » adoptée en 1937, plusieurs dirigeants des unions internationales accusent ouvertement Duplessis d'acheminer le Québec vers le corporatisme, première étape avant l'établissement du fascisme<sup>55</sup>. C'est pourquoi, devant le danger qu'on estime très grave pour le syndicalisme, les « internationaux » fondent la Fédération provinciale du travail en 1937 et ils se joignent à la CTCC pour faire front commun contre le gouvernement<sup>56</sup>. Pour sa part, le président de la CTCC, Alfred Charpentier, accuse le gouvernement, la même année, de se livrer « à un ensemble d'agissements dignes du pire attentat politique contre la vie même du syndicalisme ouvrier dans la province de Québec<sup>57</sup> ». Son organisation a également subi deux conflits de travail d'envergure en 1937, les grèves de Marine Industries de Sorel où la police provinciale est intervenue et celle des 9 000 ouvriers et ouvrières de la Dominion Textile dans huit filatures.

En outre, 150 délégués de syndicats internationaux décident d'intervenir sur le front politique en fondant en mai 1938 l'Action démocratique, un mouvement qui se propose d'appuyer les candidats aux élections favorables à son programme. Le groupe est dirigé par Raoul Trépanier, figure de proue du syndicalisme international au Québec : il est à la fois président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, président de la Fédération provinciale du travail du Québec et vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada<sup>58</sup>. Le mouvement, sur lequel nous reviendrons plus loin, réclame le respect des libertés démocratiques et syndicales, propose un programme qui reprend les principales revendications des syndicats internationaux : abolition du Conseil législatif, suffrage féminin, salaire égal à travail égal pour les femmes, instruction gratuite, fréquentation scolaire obligatoire, gratuité des livres, nationalisation des services publics, amendement de la constitution pour que le gouvernement fédéral légifère en matière sociale, etc<sup>59</sup>.

Trépanier et son groupe acheminent leurs revendications au comité de législation sociale et ouvrière du Parti libéral. Il se pourrait que l'Action démocratique, formée tout juste un mois avant la tenue du congrès du

Parti libéral, ait été établie dans le but d'influencer les libéraux. Toujours est-il que le comité endosse plusieurs de leurs revendications et les fait approuver par les délégués qui sont très conscients des protestations syndicales contre le régime Duplessis<sup>60</sup>. À l'unanimité, ils condamnent les lois 19 et 20 et exigent leur abrogation en se disant attachés aux principes de la vraie liberté du travail et du droit d'association<sup>61</sup>.

Au chapitre des réformes en éducation, le congrès libéral est peu audacieux. L'Action démocratique proposait l'instruction gratuite, la fréquentation scolaire obligatoire et la gratuité des livres. Les congressistes n'approuvent en éducation comme mesure significative que le relèvement des salaires des instituteurs, et surtout des institutrices, de même que la gratuité des manuels scolaires pourvu qu'ils soient choisis par le Comité de l'instruction publique. C'est que le parti, comme le fait remarquer Robert Rumilly, « craint les foudres épiscopales<sup>62</sup> ».

Le parti est tout aussi prudent sur un sujet de grande actualité dans les années 1930, la lutte contre les trusts et monopoles, notamment contre les « monopoles » de production et de distribution de l'électricité. Les programmes de l'École sociale populaire et de l'Action libérale nationale en avaient fait une priorité. Pour abaisser les tarifs d'électricité, l'ALN ne proposait pas en 1934 la nationalisation des entreprises privées d'électricité, mais plutôt l'aménagement par le gouvernement de centrales sur les rivières non encore concédées et non encore exploitées. La nationalisation des entreprises d'hydroélectricité n'était pas écartée, mais uniquement après qu'une commission d'enquête ait déterminé si cette mesure permettrait d'abaisser les tarifs<sup>63</sup>. Philippe Hamel, un des fondateurs de l'ALN et apôtre de l'étatisation de ces compagnies, quitte l'Union nationale en 1937 parce que Duplessis refuse de nationaliser la *Beauharnois Power Company*. Mais il persuade les délégués au congrès du renouveau de l'ALN en 1938, où il est très actif, d'endosser la nationalisation de la *Beauharnois Power* et celle aussi de toutes les compagnies d'électricité<sup>64</sup>. Plusieurs autres résolutions pour limiter l'influence des trusts et des grandes institutions financières sont aussi endossées.

Le congrès libéral de 1938 veut également réprimer énergiquement les abus des trusts, mais avec moins d'insistance. Il reprend la promesse de l'ALN de 1934 qui se limite à proposer l'étatisation ou la municipalisation des forces hydroélectriques pour les cours d'eau demeurés dans le domaine public<sup>65</sup>. Le programme du parti à l'élection de 1939 ajoute la création d'un Office industriel et commercial destiné à l'orientation des industries et du commerce, à la recherche de débouchés extérieurs et à l'introduction de nouvelles industries « nécessaires au progrès économique<sup>66</sup> ». Le parti n'est pas encore engagé sur la voie d'une implication active de l'État en économie, mais des signes commencent à le manifester.

Au congrès de 1938, les délégués ont adopté 52 résolutions alors que la plate-forme du parti, l'année suivante, comporte 102 engagements qui se situent dans la même orientation. À l'exception de certaines politiques sociales que nous avons relevées, ils représentent surtout des promesses plus secondaires ou des précisions par rapport aux résolutions adoptées au congrès<sup>67</sup>. C'est avec cette plate-forme politique que le Parti libéral s'engage à l'élection anticipée du 25 octobre 1939, un an avant la fin du mandat de l'Union nationale. Ce programme correspond à la définition de la social-démocratie que nous avons précisée plus tôt en ce sens qu'ils représentent une volonté de démocratiser la société et de faire jouer à l'État un rôle étendu de protection sociale et de s'impliquer en économie.

Les programmes de l'Action libérale nationale de 1934 et 1938 se voulaient aussi réformistes et représentaient une réponse politique à la crise économique<sup>68</sup>. Mais les réformes proposées ne se situent pas dans la même mouvance que celles du Parti libéral. Elles ne comportent pas d'appel aux valeurs démocratiques et elles ne reconnaissent le suffrage féminin en 1938 qu'après un référendum auprès des femmes. Le lot de mesures sociales et d'appui au syndicalisme est moins généreux. Le programme de 1938 endosse le programme fédéral d'assurance-chômage, mais il n'est pas fait mention du régime de retraite et d'aide aux familles nombreuses. Une insistance plus marquée est apportée aux réformes agraires, forestières et à la colonisation. Élément significatif, l'ALN est sensible à la dimension corporatiste portée par le discours clérical : elle propose de transformer le Conseil législatif en Conseil économique à la manière des pays fascistes pendant les années 1930. Formé de représentants des associations professionnelles, des syndicats, des chambres de commerce, des universités et autres corps sociaux, il n'aurait cependant qu'un rôle consultatif auprès du gouvernement<sup>69</sup>. Le programme libéral suggère d'abolir le Conseil législatif sans qu'il soit question de le remplacer par un Conseil économique. Les libéraux sont allergiques aux idéaux corporatistes que plusieurs d'entre eux assimilent au fascisme<sup>70</sup>.

### **Les réalisations du gouvernement Godbout (1939-1944)**

Les résolutions adoptées au congrès libéral ne sont pas restées lettre morte une fois que les libéraux ont remporté une victoire éclatante en 1939. Maurice Duplessis précipite des élections en octobre 1939 après l'entrée du Canada en guerre espérant profiter de l'opposition des Canadiens français à une potentielle conscription pour service outre-mer. Sans lien avec un parti fédéral, il présente son parti comme une garantie que la conscription ne serait pas adoptée. Mal lui en prit, car les ministres libéraux francophones à Ottawa interviennent activement dans la campagne. Se présentant comme le véritable rempart contre la conscription, ils menacent même

de démissionner si l'Union nationale est élue. Pour sa part, le chef du Parti libéral, Adélard Godbout, s'il devient premier ministre, s'engage « sur l'honneur, en pesant chacun de (ses) mots, à quitter (son) parti et même à le combattre, si un seul Canadien français, d'ici la fin des hostilités en Europe, est mobilisé contre son gré, sous un régime libéral<sup>71</sup> ». L'enjeu de l'élection porte donc principalement sur la « peur de la conscription », ce qui a aussi pour effet de balayer l'ALN qui ne recueille que 4,5 % du suffrage, tous ses candidats ayant perdu leur dépôt<sup>72</sup>.

Une fois élus, les libéraux vont rester fidèles au programme adopté au congrès l'année précédente et à leur programme électoral. Les résolutions les plus significatives sont appliquées et même raffermies, toujours dans la foulée des valeurs sociales-démocrates. Ainsi, sur le plan du renforcement des principes démocratiques, le gouvernement propose à la première session du Parlement en 1940 une mesure courageuse, le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes. C'est un projet de loi déjà rejeté à plusieurs reprises par l'Assemblée législative et qui heurte de front la hiérarchie catholique. Le cardinal Taschereau de Québec annonce alors publiquement son opposition au projet de loi qui « va à l'encontre de l'unité et de la hiérarchie familiales ». Selon l'historien Jean-Guy Genest, le premier ministre Godbout téléphone alors au cardinal lui indiquant qu'il démissionnerait si la campagne du clergé se poursuit et qu'il serait remplacé par le ministre T.-D. Bouchard, craint pour son « anticléricalisme ». La menace aurait porté, car elle fait cesser les protestations contre le droit de vote dans les journaux influencés par le clergé<sup>73</sup>. Pour sa part, l'Union nationale ne change pas de point de vue : elle s'oppose à la mesure lors du vote en Chambre. Selon l'historienne Marie Lavigne, la reconnaissance du droit de vote aux femmes représente « un moment charnière entre tradition et modernité au Québec », un jour « qui cristallise le passage officiel à une nouvelle époque<sup>74</sup> ».

L'abolition du Conseil législatif, qui figure au programme du congrès de 1938, aurait pu être une mesure de démocratisation significative. Par contre, elle n'apparaît pas au programme du Parti libéral à la veille des élections. Les libéraux ne légifèrent donc pas dans ce sens. Cependant, ils restent fidèles à la promesse de réformer la fonction publique. En effet, en 1943, le gouvernement crée une Commission du service civil indépendante comme le spécifiait une résolution adoptée au congrès de 1938. Il désire une fonction publique compétente et éviter le congédiement de nombreux fonctionnaires après un changement de gouvernement<sup>75</sup>. Le projet de loi s'inspire largement de la Commission de la fonction publique instituée par le gouvernement fédéral entre 1882 et 1918. Mais la loi reste lettre morte, car Maurice Duplessis refuse de désigner un des commissaires. Il promet d'abroger la loi s'il revient au pouvoir<sup>76</sup>.

Au chapitre des lois du travail, les libéraux tiennent aussi promesse en abrogeant à la première session en 1940 les dispositions des lois 19 et 20 qui ont causé une grande commotion dans le monde syndical. Au cours de son mandat, le gouvernement est fidèle à d'autres engagements pris au congrès de 1938: modification de la loi des salaires raisonnables et des accidents du travail, adoption d'une loi du salaire minimum qui s'applique à tous les salariés du Québec et formation du Conseil supérieur du travail composé de représentants des employeurs, des syndicats et de spécialistes des relations de travail. Pour Duplessis, le Conseil est une institution inutile, de la « poudre aux yeux<sup>77</sup> ».

Plus encore, en 1944, le gouvernement se rend à une autre promesse en faisant voter une loi respectant le droit à la syndicalisation des travailleurs qui tire son origine du *Wagner Act* étatsunien. Cette loi, qui oblige les employeurs à négocier de bonne foi avec les représentants de leurs employés, est la conquête syndicale la plus importante depuis la légalisation du syndicalisme en 1872<sup>78</sup>. Des lois semblables sont adoptées par certaines provinces et le gouvernement fédéral s'apprête à légiférer en ce sens, car il a besoin de l'appui du monde syndical à l'effort de guerre. La loi va contribuer à une croissance significative des effectifs syndicaux au Québec qui viennent bien près de doubler de 1945 à 1960 (de 208 000 à 402 000)<sup>79</sup>. Les principes de la loi fondent encore de nos jours le Code du travail du Québec.

L'adhésion des libéraux à la construction de l'État-providence se traduit par la participation au programme fédéral d'assurance-chômage dès 1940 comme le réclament les organisations syndicales et que le gouvernement fédéral veut faire adopter. La protection de l'autonomie provinciale ne leur apparaît pas une raison suffisante pour priver les chômeurs d'une allocation. En outre, comme le promet le programme électoral de 1939, le gouvernement s'applique à mettre en place un programme québécois d'assurance maladie en formant en 1941 une Commission d'enquête sur les problèmes hospitaliers (Commission Lessard). Son rapport déposé en 1943 critique sévèrement le régime d'assistance publique et propose son remplacement par un régime d'assurance maladie.

Le gouvernement fait diligence en créant aussitôt une Commission de l'assurance maladie avec pour mandat de mettre en place le programme<sup>80</sup>. Le Québec fait vite, car des rapports soumis au gouvernement fédéral suggèrent la mise en œuvre d'un programme pancanadien<sup>81</sup>. La démarche du gouvernement québécois se situe ainsi à l'avant-garde des provinces canadiennes. La première province à mettre en application un tel projet est la Saskatchewan, dirigée par un gouvernement social-démocrate du CCF, qui introduit, en 1945, un projet pilote d'assurance maladie destiné uniquement aux personnes âgées, aux aveugles et aux assistés sociaux. Le programme complet d'assurance hospitalisation n'est adopté par la



province qu'en 1947<sup>82</sup>. Au Québec, le gouvernement Duplessis aussitôt après les élections de 1944 démantèle la Commission de l'assurance maladie et sonne le glas du programme québécois qui aurait pu devenir le premier programme à être implanté au Canada.

Le gouvernement Godbout est sensible à un autre engagement formulé en 1938, celui d'aider les familles. Pendant la Guerre, des groupes au Québec le pressent d'instaurer un programme d'allocations familiales au moment où le gouvernement fédéral s'apprête aussi à instaurer un programme national<sup>83</sup>. Cependant, le gouvernement se limite en 1943 à faire voter une loi autorisant les comités conjoints établis par la loi des conventions collectives à prélever des contributions pour le versement d'allocations familiales<sup>84</sup>. Il est probable que les coûts trop élevés d'un programme universel l'empêchent de faire davantage<sup>85</sup>. Le gouvernement fédéral sanctionne une loi sur les allocations familiales en août 1944 pour un programme qui entre en vigueur l'année suivante. Quant au régime de retraite évoqué par les libéraux au congrès de 1938, il faut attendre les années 1960 pour que les travailleurs et travailleuses puissent en bénéficier.

Sur le dossier délicat de l'éducation, le gouvernement libéral va plus loin que la gratuité des manuels scolaires promise au congrès de 1938. En 1943, il adopte une mesure audacieuse, combattue vigoureusement par le clergé catholique depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, soit la fréquentation scolaire obligatoire pour les jeunes de 5 à 14 ans<sup>86</sup>. Reprenant l'argument évoqué par le clergé catholique que l'éducation est une responsabilité des parents et non de l'État, Duplessis et la plupart des députés de l'Union nationale s'opposent à son adoption<sup>87</sup>. Puis l'année suivante, le gouvernement légifère pour établir la gratuité des livres et de l'enseignement en abolissant les frais de scolarité qui étaient encore imposés dans certaines commissions scolaires. Une fois réélu, le gouvernement Duplessis s'attaque à la gratuité des manuels en réduisant en 1949 la contribution provinciale aux commissions scolaires pour financer ce programme<sup>88</sup>.

Le congrès libéral de 1938 s'est montré timide pour faire jouer à l'État un rôle actif dans l'activité économique. Une fois au pouvoir, les libéraux vont s'engager résolument dans la voie de la révolution keynésienne pour reprendre l'expression de l'économiste Gilles Dostaler<sup>89</sup>. Évidemment, c'est la création d'Hydro-Québec en 1944 avec la nationalisation de la *Montreal Light Heat and Power Company*, de la *Beauharnois Power Company* et de leurs filiales qui représente la mesure la plus éclatante. On lui reproche d'être un monopole maintenant des tarifs trop élevés. C'est une grosse acquisition : les entreprises sont évaluées à 150 millions de dollars, près du double du budget de la province (coût final : 112 millions)<sup>90</sup>. La mesure ne faisait pas partie du programme du parti en 1939 et Duplessis y est toujours opposé en 1944 évoquant que c'est « un attentat au droit de propriété », « une méthode bolchevique, tyrannique<sup>91</sup> ». Les libéraux n'en

restent pas là : ils se convertissent à l'idée de planification économique en formant en 1944 un Conseil d'orientation économique pour faire un bilan des ressources du Québec et planifier le développement d'après-guerre<sup>92</sup>.

Enfin, il est une mesure de développement économique révélatrice qu'il vaut la peine de relever, car elle marque une ouverture sur le monde et préfigure une orientation de la Révolution tranquille. En effet, le gouvernement adopte une loi en 1940 créant des délégations du Québec à Paris, Londres et New York pour stimuler les exportations du Québec. Le premier ministre envisage même d'ouvrir des bureaux à Ottawa, aux Antilles et en Amérique du Sud. Duplessis s'y oppose farouchement parce que ces agences coûtent cher, qu'elles ne rapportent rien et sont de la juridiction d'Ottawa. À cause de la guerre, seul le bureau de New York est ouvert<sup>93</sup>.

Les réformes du Parti libéral s'inscrivent dans la régulation sociale-démocrate misant sur un élargissement des droits démocratiques et l'interventionnisme étatique. Cette extension du rôle de l'État déplaît au plus haut point au chef de l'Union nationale qui se dépêche après son élection en 1944 de démanteler la Commission de l'assurance maladie, abroger la loi de la Commission du service civil, affaiblir la gratuité scolaire et la gratuité des livres, dissoudre le Conseil d'orientation économique et restreindre le champ d'activités des syndicats et leur pouvoir de négociation. Les réformes des libéraux heurtent sa philosophie politique qui puise ses racines dans l'Europe catholique alors que les principes qui animent le Parti libéral s'inscrivent dans l'environnement nord-américain, notamment dans le virage pris par les gouvernements canadien et américain dans les années 1930. Voyons de plus près.

L'intérêt causé par le *New Deal* de Roosevelt aux États-Unis en 1933, qui mise sur des politiques interventionnistes, pour relancer l'économie éveille l'intérêt au Canada. À la veille des élections de 1935, le premier ministre canadien R. B. Bennett annonce son propre « *New Deal* » qui comprend l'assurance-chômage, la protection contre la maladie et les accidents, la réglementation des conditions de travail, la révision des pensions de vieillesse, etc. Les libéraux de Mackenzie King ayant défait le Parti conservateur, plusieurs lois destinées à appliquer ces mesures sont renvoyées au comité judiciaire du Conseil privé qui les juge inconstitutionnelles, hors de la juridiction fédérale.

Le gouvernement King reprend néanmoins le flambeau, espérant modifier la constitution avec l'accord des provinces. Influencé par ses hauts fonctionnaires, il utilise, à partir de 1938, les dépenses publiques pour stabiliser l'économie, selon le modèle développé par l'économiste britannique John Maynard Keynes, et il s'engage sur la voie de l'État providence comme le recommande le rapport de la Commission nationale de l'emploi en avril 1938<sup>94</sup>. Acquis à l'idée d'un rôle actif de l'État en économie pour corriger les maux engendrés par l'économie de marché, il prône aussi

l'adoption de mesures sociales pour réduire les inégalités et soutenir la demande de biens. Pour ce faire, le gouvernement canadien développe une vision centralisatrice des pouvoirs afin de devenir le seul niveau de gouvernement responsable du développement économique et social du Canada. Il est talonné en ce sens par le parti du CCF aux orientations sociales-démocrates ayant encore plus de mordant et qui voit ses appuis électoraux augmenter au Canada pendant la Guerre.

L'échiquier politique au Canada anglais se déplace donc vers la gauche. Cet environnement influence en 1938 les délégués au congrès du Parti libéral de Québec qui prennent aussi ce tournant. Il faut se rappeler qu'à l'époque les organisations du Parti libéral fédéral et provincial sont communes. Au congrès de Québec, Ernest Lapointe, bras droit de Mackenzie King, est la personnalité dominante et les discours d'introduction sont ceux des ministres libéraux à Ottawa. De plus, les sénateurs libéraux sont fortement impliqués dans l'organisation du congrès: le sénateur Jules-Édouard Prévost est chargé de recueillir les propositions de résolutions et le sénateur Élie Beaugard est le principal organisateur du congrès. L'implication fédérale s'explique aussi afin que le congrès, du moins en apparence, affirme une certaine neutralité envers les candidats à la course au leadership<sup>95</sup>.

Les libéraux subissent également l'influence des syndicats internationaux dans l'orientation qu'ils se donnent vers une conception active du rôle de l'État. Ces syndicats ne sont pas un groupe marginal au Québec: ils réunissent plus de 55 000 membres dans les années 1930, soit approximativement les deux tiers des syndiqués québécois<sup>96</sup>. Leur modèle de relations de travail au Canada provient du sud de la frontière, mais leur vision politique s'inspire du mouvement ouvrier britannique. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils se dotent au Québec d'instances chargées d'influencer les pouvoirs publics au niveau municipal et provincial. Un cahier de revendications est soumis au gouvernement du Québec chaque année par une délégation qui rencontre un comité d'accueil formé du ministre responsable des questions du travail et souvent de plusieurs autres ministres dont le premier ministre. Destinées à améliorer le sort de la «classe laborieuse», leurs réclamations abordent un large éventail de sujets en rapport avec l'organisation de la vie politique, le système économique, les normes du travail, l'appareil judiciaire, les politiques sociales, le transport en commun, etc. Elles se situent pleinement dans l'optique du projet de société social-démocrate que nous avons défini plus tôt<sup>97</sup>. Les résolutions soumises font l'objet d'échanges avec les membres du Cabinet qui promettent de les étudier avec soin. Les gouvernements du Parti libéral, qui administrent la province depuis 1897, se montrent habituellement sympathiques aux revendications syndicales et certains leaders syndicaux sont proches des libéraux depuis la Première Guerre<sup>98</sup>.

Le rapprochement de la direction des syndicats internationaux avec les libéraux s'accroît en 1937 et 1938 à cause de l'antisindicalisme du gouvernement Duplessis. Certains dirigeants l'accusent ouvertement de bafouer les libertés démocratiques et d'acheminer le Québec vers le fascisme<sup>99</sup>. Devant le danger qu'on estime très grave pour le syndicalisme, les leaders fondent la Fédération provinciale du travail en 1937 et s'impliquent en politique en mettant sur pied en mai 1938 l'Action démocratique qui se propose d'appuyer les candidats aux élections favorables à son programme<sup>100</sup>.

Comme nous l'avons noté, le groupe avec Raoul Trépanier à sa tête soumet leurs revendications au comité du programme du Parti libéral qui organise son congrès dès le mois suivant. Trépanier explique en octobre 1938 que le Parti libéral « a approuvé » le programme de l'Action démocratique à son congrès de Québec. Même opinion de Robert Rumilly pour qui le Parti libéral à son congrès « modèlera son programme ouvrier sur celui de l'Action démocratique<sup>101</sup> ». Il y a effectivement plusieurs résolutions adoptées au congrès qui se retrouvent au programme de la formation : suffrage féminin, abolition du Conseil législatif, nationalisation des services publics, assurance sociale, garantie du droit de négociation collective, amendement de la constitution pour que le gouvernement fédéral légifère en matière sociale<sup>102</sup>. Le programme comprend aussi l'instruction gratuite, la fréquentation scolaire obligatoire et la gratuité des livres, qui seront adoptées une fois les libéraux portés au pouvoir. Ces revendications sont tirées des résolutions adoptées démocratiquement dans les instances des syndicats internationaux et acheminées au gouvernement du Québec depuis la Première Guerre<sup>103</sup>.

Se disant « séduit par les projets de réformes ouvrières adoptées par le Parti libéral », Raoul Trépanier présente sa candidature comme libéral-démocrate, endossée par les libéraux, à l'élection complémentaire dans la circonscription de Saint-Louis en novembre 1938<sup>104</sup>. Son manifeste reprend le programme de l'Action démocratique et les résolutions adoptées au congrès libéral de juin 1938<sup>105</sup>. Accusé par Duplessis d'être un sympathisant communiste, il est défait de peu par le candidat de l'Union nationale<sup>106</sup>. Récidivant aux élections générales de 1939 comme candidat strictement libéral dans la circonscription de Sainte-Marie, il est encore une fois défait même si le Parti libéral remporte une victoire éclatante. Il n'a pas de chance, car en plus d'affronter le candidat de l'Union nationale, il fait face à l'ex-maire de Montréal, Camillien Houde, qui se présente à la dernière minute comme candidat indépendant. La défaite de l'Union nationale est accueillie avec un immense soulagement par les dirigeants des syndicats internationaux qui vont se réjouir des politiques que le gouvernement libéral va adopter de 1939 à 1944.

À l'élection générale du 8 août 1944, le Parti libéral fait campagne sur ses nombreuses réalisations avec le cri de ralliement « Notre maître, l'Avenir » par opposition probablement à « Notre maître, le Passé » de Lionel Groulx<sup>107</sup>. Même si ses accomplissements sont substantiels, l'administration Godbout perd ses élections au profit de l'Union nationale qui obtient 48 sièges contre 37 pour les libéraux<sup>108</sup>. Le pourcentage de suffrage obtenu par les libéraux est néanmoins plus important : 39,4 % contre 38,0 % pour l'Union nationale<sup>109</sup>. Les libéraux sont fortement handicapés par l'enjeu principal de l'élection qui porte sur la conscription que le gouvernement fédéral a imposée malgré la promesse formelle des ministres libéraux québécois à Ottawa de constituer un « rempart » contre la conscription lors des élections provinciales de 1939. Adélard Godbout avait alors fait la promesse solennelle « sur l'honneur, en pesant chacun de (ses) mots, à quitter (son) parti et même à le combattre si un seul Canadien français, d'ici la fin des hostilités en Europe, était mobilisé contre son gré...<sup>110</sup> ». Les Québécois francophones s'en sont souvenus en 1944. Selon André Laurendeau, « Godbout a payé pour King » à l'élection de 1944 pour avoir renié son engagement<sup>111</sup>. En outre, l'Union nationale tire profit de son enracinement en région rurale qui est favorisé par le découpage de la carte électorale alors que les libéraux dominent les circonscriptions urbaines et celles à majorité anglophone<sup>112</sup>.

L'imposition de la conscription par le gouvernement fédéral entraîne la naissance en 1942 d'un nouveau parti, le Bloc populaire, qui milite pour l'indépendance du Canada à l'égard de la Grande-Bretagne. Ses 80 candidats à l'élection de 1944 obtiennent 14,4 % du suffrage et le parti ne fait élire que quatre députés. Mais la présence de ses candidats qui se sont classés deuxièmes ou troisièmes dans plusieurs circonscriptions brouille les résultats électoraux. Selon l'analyse de Paul Cliche, la présence de candidats du Bloc populaire a probablement fait perdre les élections aux libéraux en les privant d'appui dans la région montréalaise et les Cantons de l'Est<sup>113</sup>.

Le programme du Bloc à cette élection est d'une autre mouture que celui du Parti libéral. Défini sous l'angle du renforcement de la famille, « pierre angulaire de l'édifice social », il critique la « politique antichrétienne » du travail des femmes mariées en usine. L'intervention de l'État pour mettre sur pied des programmes d'assurance maladie et d'allocations familiales est bien évoquée, mais ils ne sont pas universels, réservés uniquement aux seules familles « des classes nécessiteuses<sup>114</sup> ». Ces promesses sont plus proches de l'aide sociale que de la social-démocratie. Quant à l'Action libérale nationale remise sur pied en 1938 avec Paul Gouin comme chef, elle ne présente pas de candidat en 1944.

## Le Parti libéral de 1948 à 1966

Le Parti libéral est également défait aux trois élections subséquentes par l'Union nationale qui remporte des victoires significatives, du moins en termes de sièges obtenus. Les libéraux, après un très faible pourcentage de voix obtenues en 1948 (36,2 %), recueillent quand même autour de 45 % des suffrages en 1952 et 1956. L'Union nationale mène ses campagnes électorales principalement sur l'autonomie provinciale et tire avantage d'un déséquilibre de la carte électorale qui favorise les circonscriptions rurales. Sans en être responsable, elle profite avantageusement de la prospérité économique d'après-guerre qui élève substantiellement le niveau de vie des familles québécoises. Ses politiques s'inscrivent dans ses orientations conservatrices, répugnant à l'interventionnisme étatique.

Le Parti libéral conserve ses orientations progressistes après sa défaite de 1944<sup>115</sup>. Alors qu'il est toujours chef du parti, Adélarde Godbout prononce en 1946 deux discours révélateurs de sa philosophie politique et celle de son parti. Le libéralisme politique qui l'anime se veut fidèle aux principes fondamentaux développés par des penseurs britanniques, français et américains aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : respect de la liberté individuelle, progrès de l'enseignement public, liberté de religion, liberté d'association et de réunion, liberté de presse, liberté de commerce. « Les libéraux, dit-il, croient au progrès par la liberté ». Mais son libéralisme, précise-t-il, n'est pas une doctrine « fixée sur le passé » ; il est « susceptible d'un éternel rajeunissement ». Ainsi, les gouvernements libéraux ont pris leur distance à l'égard du laisser-faire et ont été « les champions de l'autonomie et du progrès social ». Ils sont responsables en Angleterre, au Canada et au Québec des grandes lois sociales pour atténuer les conséquences des crises économiques. Pour Godbout, c'est l'attachement aux valeurs libérales qui ont permis à son parti au Québec d'être responsable des progrès accomplis dans le domaine de l'instruction publique<sup>116</sup>. Sa pensée rejoint ainsi la définition de la social-démocratie que nous avons précisée plus haut : il s'appuie toujours fondamentalement sur les idéaux de liberté et de démocratie, mais il fait une place nouvelle à l'action de l'État. C'est cette philosophie qui a guidé les réalisations de son gouvernement de 1939 à 1944. Après la défaite de son parti aux élections de 1948, Godbout quitte la vie politique.

Le congrès au leadership du Parti libéral n'a lieu qu'en mai 1950 où Georges-Émile Lapalme devient chef de la formation. Encore une fois, il réunit un nombre impressionnant de délégués au Palais Montcalm de Québec : 1300 personnes venant de tous les coins de la province. Et c'est aussi l'occasion de définir un programme politique qui se situe dans la même optique que celui de 1938. Parmi les résolutions adoptées, il y a l'établissement d'un système d'assurance-santé, le paiement d'allocations

de maternité, l'augmentation des allocations aux mères nécessiteuses, la création d'un fonds de pension de retraite, un Code du travail et la formation d'une commission du service civil<sup>117</sup>.

Les mêmes orientations se retrouvent dans les programmes du parti aux quatre élections de 1948 à 1960<sup>118</sup>. Ainsi, les libéraux revendiquent à chaque élection une réforme du fonctionnarisme, une révision de la carte électorale et une limitation des dépenses électorales. Se présentant comme le parti de la justice sociale, ils préconisent aussi un régime d'assurance maladie, une allocation de maternité et le paiement de pension de vieillesse à partir de 65 ans. Le parti est également toujours fidèle à la démarche manifestée en 1944 de protéger par diverses mesures le droit à la négociation collective et il promet d'établir un Code du travail. Au plan scolaire, il presse le gouvernement Duplessis de revenir à la gratuité de l'enseignement et des manuels scolaires comme il l'avait établi en 1944. À l'élection de 1956, il promet la gratuité de l'enseignement au-delà des écoles primaires. Enfin, couronnement des velléités interventionnistes en éducation, il propose, en 1960, la formation d'une Commission royale d'enquête sur l'éducation. Au plan économique, les libéraux renouent avec l'interventionnisme économique dans les années 1950 en proposant la création d'un ministère des Richesses naturelles qui s'emploierait à créer une industrie sidérurgique au Québec. Séduits par l'idée de planification économique à la fin des années 1950, ils promettent, en 1960, de réactiver le Conseil d'orientation économique aboli par Duplessis.

Les leaders du parti dans les années 1950 appuient également sur la seconde composante de la sociale démocratie, le système démocratique de gouvernement, dont ils veulent se faire les défenseurs. Comme Godbout, ils situent leur libéralisme dans le sillage de celui de Wilfrid Laurier tout en faisant place à l'État providence<sup>119</sup>. Ils présentent leur parti comme celui de la liberté et de la démocratie face à l'autoritarisme et au conservatisme duplessiste. Ainsi, George Marler, chef intérimaire, fait savoir au congrès de 1950 que l'objectif des libéraux est de «faire triompher le libéralisme démocratique<sup>120</sup>». De même, la création de la Fédération libérale provinciale en 1955 est présentée par Georges-Émile Lapalme comme «la voix de la liberté et du libéralisme politique dans le Québec<sup>121</sup>». Jean Lesage, élu chef du parti en 1958 n'est pas en reste: le «libéralisme renouvelé» qu'il préconise s'enracine dans «les grandes libertés essentielles» et la démocratie politique et parlementaire<sup>122</sup>. Dans un manifeste publié en 1959, il évoque que la crise économique de 1929 a secoué le libéralisme, mais que la théorie de Keynes et la politique d'un Roosevelt ont ouvert «les voies du salut» à l'idée libérale<sup>123</sup>. Sans remettre en cause l'économie de marché, ce renouveau du libéralisme s'accommode de l'intervention de l'État et promeut des politiques de sécurité sociale pour donner aux citoyens «la pleine mesure de leur liberté<sup>124</sup>».

Cependant, dans les années 1950, la jonction du Parti libéral se fait mal avec les « nouveaux intellectuels » autour, par exemple, de la revue *Cité libre* et du *Devoir* qui défendent des réformes voisines de celles du Parti libéral et se font très critiques du conservatisme de l'Union nationale. Selon Léon Dion, ces derniers sont méfiants, assimilant le Parti libéral à « un vieux parti », « sans guère de différence avec l'Union nationale<sup>125</sup> ». Ils ont peu d'estime pour le Parti libéral et ne croient pas au renouveau qu'il veut apporter à la politique québécoise. Les réalisations de l'administration Godbout sont complètement ignorées même si elles ne sont pas si éloignées dans le temps, une quinzaine d'années. Le traumatisme duplessiste engendre chez eux une vision de l'histoire du Québec représentée comme société monolithique rivée dans le conservatisme, une « Grande Noirceur », qui a pesé sur la société francophone depuis la Nouvelle-France<sup>126</sup>.

Une fois au pouvoir en 1960, le parti de Jean Lesage est fidèle aux orientations qu'il s'est données. Sans vraiment que ses leaders s'en rendent compte, leurs réalisations se situent dans le prolongement de la « relibéralisation » du parti amorcée dans les années 1930. Ainsi, sur le plan des valeurs démocratiques, la volonté du gouvernement Lesage de réformer la fonction publique, d'abolir le Conseil législatif et de donner un meilleur statut juridique aux femmes recoupe des résolutions adoptées en 1938 et correspond à l'esprit qui a présidé à l'acceptation du suffrage féminin au même congrès.

De même, les mesures pour renforcer le filet de sécurité sociale dans les années 1960 avec la mise en place d'un régime des rentes se situent dans la démarche du congrès de 1938 pour établir une caisse de retraite. Le projet d'allocations familiales fait déjà partie du programme électoral libéral de 1939 et le gouvernement Godbout se prépare à instaurer un programme d'assurance maladie en 1943. Les perspectives keynésiennes en économie du gouvernement Lesage avec la formation du Conseil d'orientation économique en 1961 renouent avec l'institution du même conseil en 1944. Quant à l'étatisation des compagnies privées d'électricité en 1964 par Hydro-Québec, elle prolonge la nationalisation de 1944.

La sympathie envers le syndicalisme manifestée avec l'adoption d'un Code du travail en 1964 reprend une résolution adoptée au congrès de 1938 qui aboutit à la loi des relations ouvrières de 1944. Enfin, la restauration du ministère de l'Éducation en 1964 et les réformes du système d'éducation s'inscrivent dans le même esprit que la gratuité des manuels scolaires endossée au congrès de 1938 et la fréquentation scolaire obligatoire adoptée en 1943. Comment ne pas voir dans toutes ces mesures une fidélité du Parti libéral avec la vision articulée dès son congrès de 1938 ?

\* \* \*



La Révolution tranquille ne représente pas le début de la modernisation du Québec, mais elle est l'aboutissement d'un long processus amorcé depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Le programme de régulation social-démocrate que se donne le Parti libéral au congrès de 1938 en réponse à la volonté de changement issu de la crise économique constitue une étape de ce cheminement. Malgré son caractère « révolutionnaire » dans le Québec des années 1930, les promesses des libéraux ne restent pas lettre morte : elles se concrétisent dans un large éventail de politiques du gouvernement Godbout qui marquent un tournant dans l'évolution politique du Québec<sup>127</sup>. Pendant la courte période de quatre ans et neuf mois où il dirige le Québec, il réalise un accomplissement remarquable dans une société supposément engluée dans le conservatisme. Les victoires en 1944 et aux élections subséquentes d'une Union nationale qui est dotée d'une tout autre philosophie politique, marquent un cran d'arrêt à cette évolution qui va éclater avec la deuxième Révolution tranquille, celle des années 1960.

La représentation du Québec voulant que l'histoire du Québec s'inscrive sous le signe de la « Grande Noirceur » avant 1960 ne résiste pas à l'analyse. Vouloir ignorer l'histoire politique et confiner son passé à sa dimension culturelle ou à celle des groupes conservateurs engendre une distorsion de sa mémoire. La Révolution tranquille des années 1960 puise ses origines en deçà de la Deuxième Guerre mondiale, elle est inscrite dans les racines du Parti libéral depuis les années 1930 et le mouvement syndical contribue à l'affirmation d'une vision sociale-démocrate depuis le début du siècle. Ce n'est pas par accident que cette formation politique est devenue le vecteur de la Révolution tranquille : les réformes ont mûri dans ses rangs pendant plus de vingt ans.

C'est le Parti libéral qui réalise concrètement les réformes des années 1960 et non pas les mouvements d'action catholique. La Révolution tranquille est une « révolution » laïque, pas religieuse. Pendant les années 1950, la hiérarchie catholique reste profondément ancrée dans le traditionalisme comme le montre la démission forcée de l'archevêque de Montréal, M<sup>gr</sup> Charbonneau, en 1950<sup>128</sup>. Que des groupes « catholiques de gauche » combattent le duplessisme, rejettent le cléricisme, appellent à l'intervention de l'État et développent une représentation différente des rapports entre le religieux et le profane, c'est certain. Mais on ne saurait leur attribuer la paternité de la Révolution tranquille.

Il est compréhensible que ces intellectuels se reconnaissent dans les réformes que le gouvernement Lesage entreprend dans les années 1960. Mais il est plus difficile d'accepter, dans la lecture qu'ils proposent de la Révolution tranquille, qu'ils s'attribuent à eux-mêmes la source de ces changements en ignorant complètement l'apport du Parti libéral. Ce serait presque par accident que la formation politique serait devenue le vecteur de la Révolution tranquille. Comme nous l'avons fait voir, une meilleure

connaissance de l'histoire politique du Québec contemporain a permis de réévaluer le rôle du Parti libéral qui représente un contrepois significatif au courant clérico-conservateur et le principal artisan de l'avènement de la modernité au Québec. Porteur dans le sens philosophique du terme d'une vision libérale du développement du Québec depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, il est lié au milieu des affaires et jouit de l'appui de nombreux journaux. Comme sa contrepartie fédérale et à l'exemple de nombreuses autres forces politiques en Occident, il révisé son libéralisme dans les années 1930 en épousant les valeurs de la social-démocratie. Ce virage vers la mise en place de l'État-providence et de politiques keynésiennes, il l'effectue à partir de son congrès de 1938 dont le programme se matérialise avec tout un éventail de politiques audacieuses de 1939 à 1944. Le Québec aurait pu évoluer bien différemment si les libéraux avaient remporté l'élection de 1944. Leur mince défaite résulte peut-être de la présence du Bloc populaire.

La mémoire collective est encore pénétrée du mythe de la « Grande Noirceur » et du Grand Soir de la Révolution tranquille. Cette représentation renforcée par de récents travaux d'historiens contribue à une dévaluation de l'expérience historique québécoise. L'enquête récente de Jocelyn Létourneau auprès des jeunes Québécois francophones montre qu'une majorité d'entre eux détiennent une vision malheureuse de son passé qui est fait de « rendez-vous ratés avec l'histoire ». Ces échecs seraient, selon lui, « un des socles sur lequel s'élève l'identitaire franco-québécois »<sup>129</sup>. Cette sombre perception de son histoire ne s'enracine pas uniquement dans la lutte pour sa survie ; l'épisode prétendument raté de son histoire jusqu'à la Révolution tranquille contribue également à une image négative que les Québécois et Québécoises se renvoient d'eux-mêmes. Elle concourt à la dévaluation de leur société et à son manque d'assurance comme collectivité.

C'est d'autant plus dommage que cette représentation est inexacte. Le Québec francophone d'avant 1960 n'a pas été une société monolithique, anachronique, fermée sur elle-même et génétiquement branchée sur le traditionalisme. Sa genèse n'en fait pas le cancre des sociétés du Nouveau Monde. C'est certainement une société distincte, mais diversifiée et sensible, hier comme aujourd'hui, aux influences du continent qu'elle habite.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Je remercie Martin Petitclerc et les deux évaluateurs anonymes pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte.
2. Voir la thèse de Sébastien Parent, *L'historiographie de la Révolution tranquille et ses rapports à la mémoire canadienne-française: 1960 à aujourd'hui*, doctorat en histoire, département d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2013, 344p.

3. De rares travaux vont dans ce sens, notamment l'ouvrage de Réjean Pelletier et ceux qui font de Georges-Émile Lapalme, chef du Parti libéral de 1950 à 1958, un précurseur de la Révolution tranquille: Réjean Pelletier, *Partis politiques et société québécoise: de Duplessis à Bourassa*, Montréal, Québec/Amérique, 1989, p. 69-116; Jean-Charles Panneton, *Georges-Émile Lapalme. Précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, vlb éditeur, 2000, 192p.; Jean-François Léonard (dir.), *Georges-Émile Lapalme*, Montréal, PUQ, 1988, 297p.
4. Cette interprétation est d'abord mise de l'avant par les sociologues de l'École de l'université Laval qui reprennent, dans les années 1950 et 1960, la thèse de l'École de Chicago voulant que le Québec effectue un passage de la *folk society* à la *urban society* après la Deuxième Guerre mondiale (Jean-Philippe Warren, *L'engagement sociologique*, Montréal, Boréal, 2003, p. 279-285). Elle est récupérée récemment par des historiens chevronnés qui trouvent les origines de la Révolution tranquille dans le courant personneliste catholique d'après-guerre ou le mouvement d'action catholique spécialisée à la fin des années 1930. Ils font complètement abstraction du virage réformiste du gouvernement d'Adélard Godbout de 1939 à 1944 (Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Boréal, 2000, p. 157-182; E.-Meunier et Jean-Philippe Warren, « Sortir de la Grande Noirceur ». *L'horizon personneliste de la Révolution tranquille*, Québec, Septentrion, 2002, 207p.; Michael Gauvreau, *Les origines catholiques de la Révolution tranquille, 1931-1970*, Montréal, Fidès, 2008, 457p.; Yvan Lamonde, *La modernité au Québec. La crise de l'homme et de l'esprit, 1929-1939*, Montréal, Fides, 2011, 323p.).
5. C'est le point de vue des huit conférenciers, universitaires et journalistes, invités à rappeler, à la Grande Bibliothèque de Montréal, le sens de la Révolution tranquille à l'occasion de son cinquantième anniversaire en 2010 (Guy Berthiaume et Claude Corbo (dir.), *La Révolution tranquille en héritage*, Montréal, Boréal, 2011, 298p.).
6. Seul Jean-Guy Genest le mentionne comme programme « empreint d'un certain esprit réformiste » dans sa biographie du premier ministre Adélard Godbout (*Godbout*, Québec, Septentrion, 1996, p. 112).
7. Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montmigny, *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, p. 27, 29-39. Fernand Dumont voit, dans les années 1930, une « première révolution tranquille » qu'il découvre cependant parmi les thèmes nouveaux développés par les groupes conservateurs (p. 1-20). Jean Hamelin et Jean-Paul Montmigny croient que « l'idée d'un ordre nouveau à inventer n'effleure pas la conscience des hommes au pouvoir » (p. 27). Pour André J. Bélanger, « l'idéologique se trouve soustrait du politique » (p. 38).
8. Michael Gauvreau, *op. cit.*, p. 347.
9. Michel Rocard, *Qu'est-ce que la social-démocratie?*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, 122p. ; Serge Denis, *Social-démocratie et mouvements ouvriers: la fin de l'histoire ?*, Montréal, Boréal, 2003, p. 35-41 ; Tony Judt, *Contre le vide moral. Restaurons la social-démocratie*, Ed. Éloïse d'Ormesson, 2011, 207p.; Gaëtan Gorce, *L'avenir d'une idée. Une histoire du socialisme*, Paris, Fayard, 2011, 372p.; Michel Winock, *Le socialisme en France et en Europe, XIXe-XXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 1-178.

10. Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, Le XX<sup>e</sup> siècle*, tome 1, 1898-1940, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 233-236; Réal Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier: évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan Lamonde (dir.), *Combats libéraux au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 39-72; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 193-227.
11. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896...op. cit.*, p. 461, 486.
12. La ferveur des politiciens pour les institutions britanniques et l'attachement aux institutions démocratiques sont incarnés dans la décoration intérieure et extérieure de l'Hôtel du Parlement de Québec construit dans les années 1880 (Jacques Rouillard, « L'énigme de la devise du Québec: à quel souvenir fait-elle référence ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 13, no 2, hiver 2005, p. 127-145).
13. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, Montréal, Fides, 2004, p. 77-136.
14. Bernard Vigod, *Taschereau*, Québec, Septentrion, 1996, p. 50-51.
15. Yves Roby, *Les Québécois et les investissements américains (1918-1929)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976, 250p.; Ralph Heintzman, *The Struggle for Life: the French Daily Press of Montreal and the Problems of Economic Growth in the Age of Laurier, 1896-1911*, thèse de Ph. D. en histoire, York University, 1977, 680 p. La même idéologie est articulée dans les années 1930: Yves Frenette, « Les éditoriaux de *La Presse*, 1934-1936: une défense de la démocratie libérale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, 3, 1979, p. 451-462; Claude Couture, *La presse libérale au Québec entre 1929 et 1935. Analyse de contenu de la Presse, du Soleil et du Canada*, thèse de doctorat, département d'histoire, Université de Montréal, 1987, 430 p.; Marie-Ève Tanguay, *La pensée d'Edmond Turcotte, éditorialiste au journal Le Canada (1931-1937)*, mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université de Montréal, 2007, 98p. Michel Lévesque fait l'énumération de ces nombreux journaux dans *Histoire du Parti libéral du Québec. La nébuleuse politique, 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2013, p. 630. Parmi eux, il y a le quotidien montréalais *Le Canada* (1903-1954), presque pas étudié, qui se veut un journal d'idée au même titre que *Le Devoir*.
16. Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 269-275. Voir aussi son *Histoire des idéologies au Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Boréal, 1993, p. 56-92.
17. Une Fédération des Chambres de commerce de la province de Québec, qui coiffe plusieurs chambres dans différentes villes, est fondée en 1909. Disparue pendant la Première Guerre mondiale, elle est réanimée en 1935. On connaîtrait mieux la bourgeoisie d'affaires francophone si la recherche historique portait attention à ses activités (Monique Odstrcil, *La Chambre de Commerce de la province de Québec, 1935-1970. Une étude d'un groupe de pression*, Master Thesis, Carleton University, 1974, p. 17-18).
18. Fernande Roy, *op. cit.*, p. 283. C'est ce que réalise aussi Michel Lévesque, *op. cit.*, p. 630-717.
19. R. P. Georges Lévesque, « La "Cooperative Commonwealth Federation" », dans *Pour la Restauration sociale au Canada*, Montréal, École Sociale Populaire, nos 232-233, 1933, p. 36.

20. Voir notamment Yvan Lamonde, *La modernité au Québec...*, *op. cit.*, 323 p. ; les textes de Fernand Dumont, André-J. Bélanger, Robert Comeau, Pierre Dandurand et Lucienne Fortin dans Fernand Dumont et al. (dir.), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, 361p. ; Richard Jones, *L'idéologie de l'Action catholique (1917-1939)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 359 p. ; G.-Raymond Laliberté, « Dix-huit ans de corporatisme militant. L'École sociale populaire de Montréal, 1933-1950 », *Recherches sociographiques*, vol. 21, no 1-2, 1980, p. 55-96 ; Charles-Philippe Courtois, « Le séparatisme québécois des années 1930 et les non-conformistes », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, no 2, hiver 2008, p. 287-302.
21. *Le Devoir*, 26 octobre 1936 ; *La Presse*, 26 octobre 1936.
22. *Le Devoir*, 28 juillet 1934, dans Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec*, tome 2 (1931-1966), Montréal, Leméac, 1971, p. 257-263.
23. Antonin Dupont, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau*, Montréal, Guérin, 1972, p. 339.
24. Jacques Rouillard, « Le crucifix de l'Assemblée nationale », *Le Devoir*, 27-28 janvier 2007 ; *L'Action catholique*, 26 octobre 1936 ; Honorable Albiny Paquette, *Soldat, médecin, maire, député, ministre : 33 années à la Législature de Québec : Souvenirs d'une vie de travail et de bonheur*, auteur, 1977, p. 75 ; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXXVI : *L'Autonomie provinciale*, Montréal, Ed. de l'Arbre, 1948, p. 39.
25. Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, Le XXe siècle*, Tome 1, 1898-1940, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 448-449 ; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXXVII : *Premier gouvernement Duplessis*, Montréal, Fides, 1966, p. 75.
26. Au moment de la manifestation de Montréal contre le communisme, Maurice Duplessis avait offert au cardinal Villeneuve de Québec sa plus entière collaboration pour réprimer le programme communiste (Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, vol. 1, Montréal, Fides, 1973, p. 285, 324, 325).
27. Sur les fondements idéologiques du gouvernement Duplessis, voir Léon Dion, *Québec, 1945-2000*, tome II : *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 55-138 ; Gérard Boismenu, *Le duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981, 432p.
28. Antonin Dupont, *op. cit.*, p. 73-107 ; Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...*, *op. cit.*, p. 279.
29. Les organisateurs ont pensé ramener au bercail Paul Gouin et les autres dissidents de l'ALN. Mais Gouin a posé des conditions inacceptables, dont l'adoption du programme de l'ALN dès la première séance du congrès (Michel Lévesque, *op. cit.*, p. 86)
30. Outre les cinq délégués par comté, les participants ayant droit de vote comprenaient les députés libéraux, les candidats provinciaux défaits aux élections de 1936, les délégués féminins (29 femmes), les délégués de la jeunesse libérale et cinquante délégués spéciaux choisis au hasard. Se sont ajoutés les sénateurs et les députés fédéraux au moment du vote pour sélectionner le chef. Il y avait probablement 630 délégués éligibles à voter les résolutions le vendredi, autour d'un millier le samedi matin et davantage pour l'élection du

- chef en après-midi (Michel Lévesque, *op. cit.*, p. 88 ; *Le Canada*, 4 juin 1938, p. 1 ; Parti libéral du Québec (PLQ), *L'historique du congrès libéral des 10 et 11 juin 1938*, p. 22, 89-90).
31. *Le Canada*, 2 juin 1938, p. 1. Le congrès du Parti libéral fédéral de 1919 a d'ailleurs adopté un programme d'avant-garde comportant des programmes étatiques d'assurance contre le chômage, la maladie, l'indigence des vieillards et autres formes d'invalidité. Ses promesses n'ont pas eu de suite avant les années 1930 (Denis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, 1993, p. 100).
  32. Maurice Duplessis y est élu chef du parti conservateur (Conrad Black, *Duplessis*, tome 1 : *L'Ascension*, Montréal, Les éditions de l'homme, 1977, p. 111-116).
  33. *Le Canada*, 4 juin 1938, p. 1 et 5.
  34. PLQ, *L'historique du congrès...*, *op. cit.*, p. 2.
  35. Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec*, tome 1 : 1867-1927 ; tome 2 : 1931-1966, Montréal, Leméac, 1970 et 1971.
  36. Dans le même esprit, une résolution est également adoptée en faveur de l'établissement d'une imprimerie provinciale afin de protéger la liberté de presse « essentielle au maintien des libertés démocratiques » (PLQ, *L'historique du congrès...*, *op. cit.*, p. 53)
  37. On avait réservé 29 places aux femmes, nombre qui a été porté à 40 (PLQ, *L'historique du congrès...*, *ibid.*, p. 5 ; *Le Soleil*, 25 mai 1938, p. 3 ; *Le Devoir*, 13 juin 1938, p. 10) ; Cleverdon, Catherine L., *The Woman Suffrage Movement in Canada. The Start of Liberation*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, p. 252-253.
  38. Le congrès se prononce aussi pour le principe « À travail égal, salaire égal » « afin d'enrayer l'exploitation systématique du travail féminin ». Mais c'est pour éviter que la main-d'œuvre féminine mal rémunérée n'aviilisse les salaires des hommes et ne les réduise au chômage (PLQ, *L'historique du congrès...*, *op. cit.*, p. 47).
  39. Philippe Ferland, *Paul Gouin*, Montréal, Gérin, 1991, p. 446-447.
  40. ALN, *Manifeste de l'Action libérale nationale*, 1938, p. 13 ; *Le Devoir*, 25 juillet 1938, p. 7.
  41. En 1900, la tentative d'abolition sous le gouvernement libéral de Félix Marchand a été endossée par l'Assemblée, mais refusée par les conseillers législatifs.
  42. PLQ, *L'historique du congrès...*, *op. cit.*, p. 54.
  43. *Ibid.*, p. 6. Le congrès évoque aussi la liberté de presse « essentielle au maintien des institutions démocratiques » (p. 53-54).
  44. *Ibid.*, p. 55.
  45. *Ibid.*, p. 26.
  46. *Ibid.*, p. 45-46.
  47. *Le Canada*, 25 octobre 1939, p. 6.
  48. Gérard Tremblay, « Les assurances sociales », *La Vie Syndicale*, décembre 1929, p. 1 ; CTCC, *Procès-verbal du congrès, 1929*, p. 15-16 ; Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec : ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, vlb éditeur, 2008, p. 186, 248.
  49. Bernard L. Vigod, « The Quebec Government and the Social Legislation during the 1930s: A Study in Political Self-destruction », *Journal of Canadian Studies*, vol. 14, no 1, printemps 1979, p. 59-69 ; Martin Petitclerc, « Je ne serais ni

Bleu ni Rouge, je serais de la commission des Assurances sociales». L'impartialité de la Commission Montpetit à l'épreuve de la partisanerie politique dans le Québec des années 1930», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 3, printemps 2015. Les rapports de la Commission Montpetit sont à cent lieues de celui de la Commission Tremblay sur la sécurité sociale en 1956 qui conclut que le système québécois correspond à la tradition catholique et canadienne-française du Québec et qu'il n'a pas besoin d'un programme étatisé d'assurance-santé ou d'assurance-hospitalisation (Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988, p. 133-137, 195-196).

50. *La Programme de Restauration sociale, expliqué et commenté*, L'École sociale populaire, nos 239-240, Montréal, 80p. (*L'Action catholique*, 25 juillet 1938, p. 7; *Le Devoir*, 25 juillet 1938, p. 6-8).
51. PLQ, *L'historique du congrès libéral...*, *op. cit.*, p. 45.
52. *Ibid.*, p. 49.
53. *Ibid.*, p. 47-48.
54. Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, p. 186; Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...*, *op. cit.*, p. 425-428.
55. *Le Monde Ouvrier*, 29 mai 1937, p. 1; 18 septembre 1937, p. 1; 6 novembre 1937, p. 5.
56. Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec...*, *op. cit.*, p. 77-109.
57. CTCC, *Procès-verbal du congrès de la CTCC, 1937*, p. 4 dans Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme...*, *op. cit.*, p. 173.
58. Trépanier a eu maille à partir avec le procureur général, Maurice Duplessis, en avril 1937. Invoquant le délit de conspiration contre l'ordre public, Duplessis lance des mandats d'arrestation contre Trépanier et Bernard Shane de l'Union internationale des ouvriers en vêtement pour dame, dont un syndicat est alors en grève à Montréal. Le premier ministre déclare qu'il ne veut « donner aucune chance aux communistes officieux ou camouflés ». Mais devant le tollé de protestation au Parlement et chez les syndicats internationaux, Duplessis bat en retraite et suspend les mandats (Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...*, *op. cit.*, p. 327).
59. *Le Monde Ouvrier*, 21 mai 1938, p. 1; *Le Canada*, 18 mai 1938, p.1.
60. *Le Canada*, 26 octobre 1938, p. 10; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXXVII..., *op. cit.*, p. 65-67, 99.
61. *Le Soleil*, 11 juin 1938, p. 1; PLQ, *L'historique du congrès libéral...*, *op. cit.*, p. 48.
62. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXXVII..., *op. cit.*, p. 67.
63. Programme de l'Action libérale nationale, *Le Devoir*, 28 juillet 1934, dans Herbert F. Quinn, *The Union Nationale: A Study of Quebec Nationalism*, Toronto, University of Toronto Press, 1963, p. 208.
64. ALN, *Manifeste de l'Action libérale nationale*, 1938, p. 11; *Le Devoir*, 25 juillet 1938, p. 6.
65. PLQ, *L'historique du congrès...*, *op. cit.*, p. 50-51.
66. *Le Canada*, 25 octobre 1939, p. 6.
67. *Ibid.*, p. 6-7. Dans son répertoire des programmes électoraux du Québec, Jean-Louis Roy a raté le programme du Parti libéral; il présente plutôt un discours de Godbout critiquant l'administration Duplessis (*Le Devoir* du 2 octobre

- 1939, Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec*, tome 2 (1931-1966), Montréal, Leméac, 1971, p. 284-292).
68. Le programme de 1938 a incorporé entièrement celui de 1934 sans qu'on en débâte (Philippe Ferland, *op. cit.*, p. 454).
  69. *Programme de l'Action libérale nationale*, 1934, dans Herbert F. Quinn, *op. cit.*, p. 209; Discours de Paul Gouin à Saint Georges de Beauce, 12 août 1934, dans *ibid.*, p. 220-222; *Le Devoir*, 25 juillet 1938, p. 7; ALN, *Manifeste de l'Action libérale nationale*, 1938, 15p. Le programme de 1938 renforce les tendances corporatistes en proposant la formation de corporations professionnelles dans toutes les classes de la société. Philippe Hamel, un des personnages centraux liés à la renaissance de l'ALN en 1938, manifestait des tendances fascistes (Richard Weatherston, *A reformist-nationalist political opposition to Maurice Duplessis, 1936-1939*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1981, p. 78).
  70. T.-D. Bouchard, leader parlementaire en Chambre, estime que le congrès de l'ALN à Sorel, avec ses idées corporatistes et fascistes, veut ramener le Québec au Moyen Âge (Richard Weatherston, *op. cit.*, p. 75).
  71. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXXVIII: *La Guerre de 1939-1945*, Montréal, Fides, 1968 p. 43; Jean-Guy Genest, *op. cit.* p. 169.
  72. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXXVII, *op. cit.*, p. 58-60.
  73. Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 154. T.-D. Bouchard qualifiait l'Union nationale de parti fasciste (Frank M. Guttman, *Le diable de Saint-Hyacinthe: Téléphore-Damien Bouchard*, Montréal, Hurtubise, 2013, p. 338).
  74. Marie Lavigne, « Le 18 avril 1940: l'adoption du droit de vote des femmes: le résultat d'un long combat », dans Pierre Graveline (dir.), *Dix journées qui ont fait le Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2013.
  75. Il faut dire que les libéraux ne se sont pas gênés pour congédier de nombreux fonctionnaires aux lendemains de leur élection en 1939 (James Ian Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal-Toronto, L'Institut d'administration publique du Canada, 1986, p. 274-276).
  76. Assemblée nationale du Québec, Travaux de l'Assemblée, Introduction historique, 21<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session (23 février 1943 au 22 juin 1943).
  77. Assemblée nationale du Québec, Travaux de l'Assemblée, Introduction historique, 21<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session (20 février 1940 au 22 juin 1940).
  78. Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois...*, *op. cit.*, p. 98-100.
  79. *Ibid.*, p. 286-288.
  80. Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988, p. 124-125, 171-177.
  81. Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, 1993, p. 156-176; Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 159-164; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XL: *La Guerre de 1939-1945*, Montréal, Fides, 1969, p. 186.
  82. Yves Vaillancourt, *op. cit.*, p. 170.
  83. *Ibid.*, p. 358-366.
  84. Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 249; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XL ..., *op. cit.*, p. 185-186. Pendant la courte période où il aurait pu être intéressant pour les comités paritaires de verser des allocations familiales,



aucun d'entre eux ne s'est prévalu de cette possibilité (Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1998, p. 44).

85. Assemblée nationale du Québec, Travaux de l'Assemblée, *Introduction historique, 22<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session* (7 février 1945 au 1<sup>er</sup> juin 1945).
86. Des projets de loi dans ce but ont été défaits par les parlementaires en 1892, 1901, 1912 et 1918-1919. Dans une entrevue à Radio-Canada, Hector Perrier, secrétaire de province, qui a présenté le projet de loi, a raconté avec détails les circonstances où la loi a été adoptée. Il a persuadé le cardinal Villeneuve de Québec, qui a convaincu par la suite le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (Archives de Radio-Canada, *Histoire de l'instruction gratuite et obligatoire*, 3 décembre 1978).
87. Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 241-244; Dominique Marshall, *op. cit.*, p. 154-155.
88. Dominique Marshall, *op. cit.*, p. 100.
89. Pour Gilles Dostaler, économiste et spécialiste de l'histoire de la pensée économique, l'administration Godbout « lance résolument la province sur la voie de l'État-providence et de la révolution keynésienne » (Gilles Dostaler et Frédéric Hanin, « Keynes et le keynésianisme au Canada et au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, no 2, automne 2005, p. 21).
90. Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 264.
91. *Le Devoir*, 26 mai 1944, dans Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 265.
92. On pourrait ajouter aussi la création par le gouvernement de la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire en 1941. Il semble bien qu'après son élection en 1944, le gouvernement Duplessis ait voulu la vendre, mais que « la classe agricole ait menacé de se révolter » (Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XL..., *op. cit.*, p. 187; *Le Canada*, 27 juillet 1948, p. 9).
93. Assemblée nationale du Québec, Travaux de l'Assemblée, *Introduction historique, 21<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session* (20 février 1940 au 22 juin 1940).
94. Gilles Dostaler et Frédéric Hanin, *loc. cit.*, p. 12-17; H. Blair Neatby, *William Lyon Mackenzie King, vol 3, 1932-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, p. 254-258; Doug Owsram, *The Government Generation. Canadian Intellectuals and the State, 1900-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, p. 221-338.
95. On sait néanmoins que le leadership de l'aile fédérale favorise Adélar Godbout (Michel Lévesque, *op. cit.*, p. 87-95).
96. Jacques Rouillard, « De l'importance du syndicalisme international au Québec (1900-1957) », dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier, *La FTQ, ses syndicats et la société québécoise*, Montréal, Comeau & Nadeau, 2001, p. 13.
97. Voir Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale...*, *op. cit.*, p. 111-135.
98. L'organe officieux des syndicats internationaux au Québec, *Le Monde ouvrier*, est sympathique au Parti libéral à partir de la Guerre et il devient un lieu d'opposition à l'Union nationale à partir de 1936 (Éric Leroux, *Gustave Franço. Figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ*, Montréal, vlb éditeur, 2001, p. 19-206; Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale...*, *op. cit.*, p. 233-258).
99. *Le Monde Ouvrier*, 29 mai 1937, p. 1; 18 septembre 1937, p. 1; 6 novembre 1937, p. 5.

100. Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale...*, *op. cit.*, p. 77-109. Comment ne pas voir dans l'Action démocratique une préfiguration du Rassemblement fondé en 1956 par Pierre Elliott Trudeau et Pierre Dansereau en vue de faire la promotion de la démocratie malmenée par le gouvernement Duplessis.
101. *Le Canada*, 27 octobre 1938, p. 1; Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, vol. XXXVII..., *op. cit.*, p. 67.
102. *Le Canada*, 18 mai 1938, p.1; *L'Illustration Nouvelle*, 18 mai 1938, p. 2; *Le Monde Ouvrier*, 21 mai 1938, p. 1.
103. Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec...*, *op. cit.*, p. 111-135, 233-264; Éric Leroux, « Des moyens de faire face: les syndicats internationaux et la crise des années 1930 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, no 2, printemps 2001, p. 73-83.
104. *Le Canada*, 19 octobre 1938, p. 1.
105. *Le Canada*, 27 octobre 1938, p. 1.
106. *Le Canada*, 27 octobre 1938, p. 2; 3 novembre 1938, p. 2.
107. Frank M. Guttman, *op. cit.*, p. 427-428.
108. Le journal *Le Canada* fait un inventaire de ses réalisations lors de l'élection de 1948 (27 juillet 1948, p. 9). Godbout était convaincu de remporter l'élection si le principal enjeu portait sur son administration (Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 284).
109. Assemblée nationale du Québec, *La répartition des voix aux élections générales*, Élection de 1944.
110. Jean-Guy Genest, *op. cit.* p. 169; *Le Soleil*, 6 octobre 1939, cité dans Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec*, Montréal, Québec-Amérique, 1977, p. 361-370.
111. André Laurendeau, *La crise de la conscription*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, p. 152; Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 283-287.
112. Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 286. Le Parti libéral a aussi fait face aux réticences de bailleurs de fonds libéraux d'ouvrir leur bourse lors de l'élection. Il faisait figure de parti socialisant pour avoir nationalisé la *Montreal Light, Heat and Power Company*. Godbout a utilisé cet argument pour expliquer sa défaite (Jean-Guy Genest, *op. cit.*, p. 285-286).
113. Paul Cliche, *Les élections provinciales dans le Québec, de 1927 à 1956*, mémoire de maîtrise en science politique, Université Laval, 1960, p. 74-77.
114. *Le Devoir*, 7 février 1944, p. 2 et 5 cité dans Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec*, tome 2 (1931-1966)..., *op. cit.*, p. 322-327; Paul-André Comeau, *Le Bloc populaire, 1942-1948*, Montréal, Québec/Amérique, 1982, p. 212-218.
115. Jean-Charles Panneton, *op. cit.*, p. 79-127. Dans ses *Mémoires* et le recueil de ses réflexions politiques, Georges-Émile Lapalme, chef du Parti libéral de 1950 à 1958, fait peu de liens avec les réalisations de l'administration Godbout et il n'est pas conscient de l'existence du congrès de 1938 (*Mémoires*. Tome 1 : *Le bruit des choses réveillées*, Montréal, Leméac, 1969, 356p.; *Pour une politique. Le programme de la Révolution tranquille*, Montréal, vlb éditeur, 1988, 348p.).
116. Adélar Godbout, « Allocution sur le libéralisme politique au Canada », 10p., 25 novembre 1946; « Causerie sur le libéralisme prononcée à Radio-Canada », 5p., 30 décembre 1946, Fonds Adélar Godbout, Bibliothèque et archives

- nationales du Québec, Centre d'archives de Québec, P-712, 4M01-5762, 001297, 001322.
117. *Le Canada*, 20 mai 1950, p. 3; *Le Soleil*, 20 mai 1950, p. 3 et 12. Ce congrès n'a pas retenu l'attention des historiens et chercheurs.
  118. *Le Canada*, 27 juillet 1949, p. 9; 15 juillet 1952, p. 4; Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 335-341, 352-356, 363-372; Réjean Pelletier, *op. cit.*, p. 77-116.
  119. Michel Lévesque, *Le Parti libéral du Québec et les origines de la Révolution tranquille : le cas de la Fédération libérale du Québec (1950-1960)*, thèse de doctorat en histoire, département d'histoire, Université du Québec à Montréal, 1997, p. 184-186.
  120. Cité dans un communiqué de presse non daté émis à l'occasion du Congrès des 19 et 20 mai 1950, p. 1-2, FJL, Archives nationales du Québec, P688/167, 8, dans Michel Lévesque, *Le Parti libéral...*, *op. cit.*, p. 155-156.
  121. «Message de Georges Lapalme», Congrès de la Fédération libérale provinciale, 4 et 5 novembre 1955, p. 5, FGEL, Sa-UQAM, COTE 109P2B/75, dans Michel Lévesque, *ibid.*, p. 194-195.
  122. Jean Lesage, *Lesage s'engage. Libéralisme québécois d'aujourd'hui. Jalon de doctrine*, Montréal, Les Éditions politique du Québec, 1959, p. 91.
  123. *Ibid.*, p. 88-91.
  124. *Ibid.*, p. 105.
  125. Léon Dion, *op. cit.*, p. 256; Michel Lévesque, *Le Parti libéral...*, *op. cit.*, p. 136-138, 170-174.
  126. Voir par exemple le recueil de textes présentés et choisis par Marcel Rioux et Yves Martin dans *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, 404p.
  127. C'est ce que fait valoir avec force le biographe de Godbout, Jean-Guy Genest, dans une mise au point en 2000. Il en fait l'artisan « d'une véritable révolution tranquille » avant la lettre, imprimant un tournant à la politique québécoise (« Réhabilitons Adélard Godbout », *Cité libre*, hiver 2000, vigile.net).
  128. C'est ce que dévoile la biographie de M<sup>gr</sup> Charbonneau par Denise Robillard. Partageant le point de vue des « catholiques de gauche » sur la confessionnalité des institutions sociales, il n'était pas sur la même longueur d'onde que les autres évêques québécois qui s'en plaignent auprès de Rome (*M<sup>gr</sup> Joseph Charbonneau. Bouc émissaire d'une lutte de pouvoir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 295-323, 477).
  129. Jocelyn Létourneau, *Je me souviens ? Le passé du Québec dans la conscience de sa jeunesse*, Montréal, Fides, 2014, p. 174.